

# QUESTION ORALE DU GROUPE L'ÉCOLOGIE ENSEMBLE

SESSION DU 19 JUIN 2025

QUESTION ORALE

Sur la dangerosité de la réintroduction de l'acétamipride pour le maintien de nos objectifs régionaux en santé environnementale

## Exposé des motifs :

La proposition de loi dite Duplomb poursuit notamment l'objectif de réintroduire l'acétamipride, un néonicotinoïde interdit en 2018 entre autres pour son impact sur la surmortalité des abeilles et des oiseaux.

Alors que depuis plusieurs années, les communes, intercommunalités et syndicats d'eau investissent pour préserver la qualité des ressources destinées à l'eau potable, notamment en finançant une dépollution toujours plus coûteuse, en accompagnant les pratiques agricoles respectant l'environnement et en engageant des partenariats avec les syndicats agricoles ; cette réintroduction de l'acétamipride viendrait anéantir tous ces efforts.

Dangereux pour la biodiversité, les néonicotinoïdes le sont aussi pour la santé. Pour rappel l'acétamipride est un neurotoxique et un perturbateur endocrinien. Il franchit la barrière placentaire des femmes enceintes. On en retrouve dans le liquide céphalo-rachidien des enfants. Là où il est utilisé, on en retrouve même dans l'eau de pluie ! Tout est contaminé. La santé des humains est en danger en plus de celle du vivant.

Le lundi 18 juin, plusieurs médecins du CHU de Nantes appelaient dans une tribune à rejeter la loi Duplomb face aux risques que les pesticides font courir sur notre environnement et la population. Appelant à une politique publique de prévention et rappelant que la science doit guider les politiques publiques<sup>1</sup>.

La santé environnementale des ligériennes et des ligériens, de surcroît celle des agricultrices et agriculteurs, sera impactée et mise en danger par la réintroduction de l'acétamipride qui par ruissellement des eaux de pluie impactera également les nappes d'eau de la région dont 89% sont déjà de très mauvaise qualité.

De plus, cette réintroduction contrevient au Plan National de Santé Environnementale impulsé par l'Etat lui-même et ses déclinaisons régionales au sein de Plans Régionaux de Santé Environnementale (PRSE).

Par ailleurs, la région s'est également engagée auprès d'autres collectivités territoriales, de syndicats d'eau, de l'Agence de l'eau et de l'Etat dans le cadre des Contrats Territoriaux Eau pour la qualité de l'eau, qui visent notamment à la protection des ressources en eau potable.

## **Au vu de ces motifs, Madame la Présidente :**

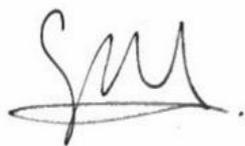
- **Quand la branche Santé Environnementale de l'ORS va-t-elle être créée ?**
- **Quand le PRSE va-t-il se traduire concrètement en action de protection de la santé des ligériennes, des ligériens, dans une approche globale « une seule santé » ?**
- **Quelle position adoptez-vous concernant la proposition de loi Duplomb ?**

---

<sup>1</sup> [https://www.lemonde.fr/sciences/article/2025/06/16/l-etat-indemnise-des-victimes-des-effets-deleteres-des-pesticides-mais-il-envisage-d-autoriser-a-nouveau-l-usage-de-substances-dont-la-nocivite-a-ete-demontree\\_6613586\\_1650684.html](https://www.lemonde.fr/sciences/article/2025/06/16/l-etat-indemnise-des-victimes-des-effets-deleteres-des-pesticides-mais-il-envisage-d-autoriser-a-nouveau-l-usage-de-substances-dont-la-nocivite-a-ete-demontree_6613586_1650684.html)

**Gaëlle Rougeron**

Conseillère régionale du Groupe l'Ecologie Ensemble

Handwritten signature of Gaëlle Rougeron in black ink, featuring a stylized 'G' and 'R' with a horizontal line underneath.

**Pascale Hameau**

Conseillère régionale du groupe l'Ecologie Ensemble

Handwritten signature of Pascale Hameau in black ink, featuring a stylized 'P' and 'H' with a long horizontal line extending to the right.